



# Protection des yeux

Octobre 2013

## Saviez-vous que ...

- Le port de lunettes de sécurité est obligatoire lorsque les travailleurs sont exposés à des dangers pouvant occasionner des lésions aux yeux.
- Une étude a démontré que trois travailleurs sur cinq ayant subi une blessure aux yeux ne portaient aucune protection oculaire.
- La moitié des travailleurs ne portent pas la protection oculaire appropriée pour les tâches dangereuses qu'ils ont à effectuer.
- Les lunettes de protection doivent être conformes à la norme CSA Z94.3 / *Protecteurs oculaires et faciaux*.
- Il est possible de se procurer des lunettes de protection ajustées à sa vue. Sinon, on choisit une lunette de protection à porter par-dessus la lunette de prescription.
- On doit choisir une lunette en fonction de la morphologie du visage et, s'il y a lieu, des protecteurs auditifs qu'on doit porter.
- Les lentilles teintées réduisent la transmission de lumière ce qui peut nuire à la perception des couleurs.
- Il faut remplacer les lunettes dont les lentilles sont brisées ou rayées car elles peuvent réduire la visibilité et être moins résistantes aux chocs.
- Pour les travaux de soudage, il est important de porter une lunette de protection de teinte verte avec un filtre qui absorbe les rayons UV et les infrarouges. Pour certaines tâches, le port d'un protecteur facial peut s'imposer.



**SOURCES :** CSST, CCHST

## Références Internet

CSST – Vous tenez à vos yeux ?

[http://www.csst.qc.ca/prevention/magazine/2011/printemps/reportages/Pages/vos\\_yeux.aspx](http://www.csst.qc.ca/prevention/magazine/2011/printemps/reportages/Pages/vos_yeux.aspx)

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail – Lunettes de sécurité

<http://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/ppe/glasses.html>

Association des optométristes du Québec – Protégez vos yeux

<http://www.aoqnet.qc.ca/protegez-vos-yeux/protegez-vos-yeux>

### QUEL MATÉRIAU CHOISIR ?

#### Polycarbonate

- Plus grande robustesse et résistance aux chocs
- Légèreté
- Revêtement antirayure facultatif
- Protection contre les rayonnements UV intégrée à la plupart des modèles

#### Plastique (CR-39)

- Plus ou moins 50 % moins lourd que le verre
- Résistance aux solvants et aux piqûres
- Plus grande variété de revêtements et de teintes

#### Trivex

- Plus grande résistance aux chocs que le CR-39 mais moindre que le polycarbonate
- Protection contre les rayonnements UV

#### Verre

- Matériau haute densité donc, lentilles plus lourdes
- S'égratigne facilement
- Non conforme aux exigences de la CSA pour la résistance aux chocs

**SOURCE:** Norme Z94.3.1.09 - *Sélection, utilisation et entretien des lunettes de protection*

